

# RECHERCHES HISTORIQUES

---

BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE, DE  
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE  
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.,

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

---

VOLUME SEIZIÈME

---

LÉVIS

—  
1910





BULLETIN  
DES  
RECHERCHES HISTORIQUES

---

---

Vol. XVI

LÉVIS—JANVIER 1910

No. 1

---

---

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUEBEC ET  
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-  
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-  
MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

*(Suite)*

L'abbé Briand avait des amis au Canada et en Angleterre ; en voici des preuves :

Lettre de M. Thomas Mills à Mgr Briand ; 10 décembre 1765.

“ Monsieur et mon ami,

“ Je reçū la votre, vous pouvez vous assurer que je ne respire pas ici que pour le Canadian. Et je vous concilier aussitôt qu'il me sera possible pour vous faire consacrer est fini tout vos affair est etre ici au mois de février le plus tard. Notre gouvernement est trop bone et trop just pour refuser le Canadian leur religion et une prêtre avec le pouvoir *pour consacrer*.

“ J'esper vers le mois de mars ou le fin de février que nous aurons tout prêt pour partir pour Canada. Je oublié si vous savé devant votre départ que monsieur Murray est rappeler. Illia beaucoup de Canadian qui

sont à Londres cette année. Fait mes compliments au L'abbé (1) est civis mois toujours votre sincere ami.

THOMAS MILLS 2.

Le 18 février 1766, M. Mills écrit à Mgr Briand " Aux Missions Etrangères, rue du Bac, Paris : "

" Cher ami,

" Je reçu le votre dat. le 9e février hier au soir est je prend le occasion de notre ami Mons. Campbell à vous fair une pront reponse, mon avis sincere à vous est de vous fair sacrer le pluto que vous pouvier ; tant mieux—est le pluto que vous retourner à Londres, encore mieux.

" Je repondrai premierment au Bon Dieu, est mon honneur est tout mon bien même tout que j' posédé dans le monde, que l' Roy est l'ministre vous accorder tout que vous demandé pour notre Canada, sit a dire, je vous coné mon ami, que vous né demandé rien qu'il ne pas resonable, est j'ai vous sure que vous, est la Canadians sera heureuse a tout que regard leur religion. Pour vous dire la verité, nous sommes en beaucoup de confusion à Londres par raport des affair d'Amérique, mais nymport ce ne regard pas vose affairs. Au meme temps je n'ose pas parlé de vous jusqu'a vous été sur le chempe. Est pour fini, mon cher ami, mon dernier avis est prier a vous est de vous fair sacrer est venir tout suit ici. Je passer avec monsier Moore pour Canada la fin de Mars, au plus tard le preimer semain de Avrile, cit un chose décidé. Depuis je eus votre letter, je ne pas veu monsieur Cramahé, par conséquent je ne en savé rien de ces sentiment, pourtant vous avez le mien, est j'espère le sien sera la même.

---

(1) L'abbé de la Corne.

(2) Archives de l'archevêché.

“ Je été inquiets par raport de mon commission, je sais bien qu'on se méfie de vous mon ami, mais je vous en prier pour l'exécuter avec le plus grand discretionne est délicatesse possible..., je vous félicite de votre retour de un si villaine voyage. Dans trois semain d'ici j'esperer pour vous prendre per la main que vous me divertiré avec votre retour depuis votre depart. Je vous amier toujours avec une ame et cœur sincère ”.

“ THOMAS MILLS ”.

M. Cramahé à Mgr Briand.

“ A Londres, le 19 février 1766 ”.

“ Monsieur,

“ Je viens de recevoir en dernier lieu l'honneur de la vôtre du 9 de ce mois et suis charmé d'apprendre que partie de l'ouvrage est fait, il me tarde fort que le reste ne soit conclu et que vous ne soyez rendu tranquillement à Québec. Les affaires sont si incertaines ici, que je ne sçai comment vous donner une réponse positive sur l'avis que vous me demandez, de peur de gêner tout, je veux auparavant sonder le gué, et d'ici à quinze jours, comptez que je vous ferai sçavoir ma pensée sur le parti le plus sage à prendre, si vous êtes ici à la fin de mars, vous serez à temps pour la belle saison, peut-être partirons-nous ensemble. Au reste je vous recommande et à vos amis toute la discrétion et le secret possible. On ne saurait l'être trop pour bien des raisons. Bien des compliments à l'abbé La Corne et à tous nos amis du Canada. Contés que je suis et serai toute ma vie avec l'estime la plus sincère et l'amitié la plus cordiale.

“ Monsieur ”

“ Votre très humble et très obéissant serviteur ”,

H. T. CRAMAHÉ.

Il est grandement temps de revenir au sujet principal et au chanoine de la Corne qui n'avait cessé de travailler avec un zèle infatigable à la nomination de l'évêque de Québec. Aussi suis-je heureux de citer sa lettre suivante adressée de Paris, à ses confrères de Québec, le 29 mars 1766.

“ Samedi saint. Messieurs et très chers confrères,

“ J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire avec l'état de distribution que vous y avez joint et auquel je ferai honneur en son temps. J'ai été comblé de joie en apprenant que vous jouissiez tous d'une parfaite santé, excepté le cher M. Rêche qui ne se porte pas bien....

“ Enfin notre affaire principale est consommée.... ce cher Mgr Briand est parti d'ici, il y a dix jours, il a dû arriver hier à Calais, il sera incessamment à Londres où il pourra bien rester quelque temps, mais j'espère qu'il n'y aura pas d'obstacles à son retour en Canada... Sa séparation m'a été des plus sensibles. Elle m'est toujours présente et je ne puis vous en parler sans renouveler mes larmes. Je ne vois rien de si cruel que les adieux éternels.

“ Jugez, messieurs, des assaults que le pauvre malheureux a eu à essayer en laissant sa famille où il a été passer environ un mois ; sa respectable mère qui est une vraie sainte en a été malade, et ses frères et sœurs qui sont les plus recommandables par leur probité et belles qualités sont inconsolables. Les lettres que j'ai reçues à cette occasion m'ont véritablement attristé. Il faut en vérité autant de vertu qu'il en a et de fermeté pour avoir résisté et n'y avoir pas succombé. Vous avez un saint, Messieurs ; prions le Tout-Puissant de le conserver au Canada. Il ne se ménage pas assez ; je crains pour sa santé qui n'est pas forte ; c'est à vous à veiller et à l'obliger à se ménager.

“ J'ai enfin réglé mes comptes que M. Briand, en vertu de vos pouvoirs, m'a arrêtés..... Vous voyez,

mes chers confrères, que je ne suis qu'un poltron, que je me défiais trop de la Providence, puisque nous sommes beaucoup plus riches que je ne le croyais.....

“ Enfin le Roy a fait un arrangement pour l'abbaye de Québec et les annexes. Il m'a été refusé constamment des lettres patentes confirmatives de cette union anciennement faite, par arrêt de son conseil, du 1er janvier, il a mis l'abbaye de Méobec dans les œconomats avec les prieurés et la rente sur l'hôtel de ville, et par un autre arrêt en laissant toujours cette abbaye dans les œconomats jusqu'à ce qu'il lui plaise la retirer, il m'a donné la jouissance de cette abbaye et de ses annexes ma vie durant, à la charge d'en acquitter les charges, d'entretenir les lieux et de faire les réparations utiles et nécessaires, de payer des pensions annuelles à MM. de Lorme, Miniac, Rêche et Gaillard. Voilà près de trois mois que j'attends les ordres pour ce qui concerne les autres chanoines pour qui il m'avait promis des pensions ainsi que pour le père Jacrau. Je commençais à me désoler et j'étais sur le point de renoncer à cette abbaye, lorsque j'ai reçu les ordres et ce n'est qu'hier. Il <sup>(1)</sup> m'envoie une lettre pour vous, messieurs, et me charge de vous marquer que le Roy vous a accordé une pension à chacun de 400 frs net

---

1 — C'était l'évêque d'Orléans qui écrivait cette lettre que nous avons dans nos archives et qu'il est inutile de citer. Je remarque seulement ce passage : “ Sa Majesté a également accordé à M. Jacrau, ancien missionnaire, une pension de quatre cents livres.” Cela ne s'accorde pas avec ce que dit M. de la Corne. Mgr Briand avait été sacré évêque à Paris par Mgr de Blois ; il retourna à Londres et arriva à Québec, accompagné de l'abbé Jacrau, le 28 juin 1766. Voir *les Evêques de Québec*. Aussi, *Mgr Briand*, notice par A. du Bois de la Villerabel, Saint-Brieuc, 1897. Cette plaquette contient des lettres et des extraits du journal de Catherine Briand, sœur de l'évêque, supérieure des Filles du St-Esprit pendant vingt-cinq ans, documents très intéressants qui nous font connaître davantage et le vénérable prélat et son excellente famille.

sur les œconomats, c'est-à-dire : à M. Perrault 400 frs, à M. Rigauville 400 frs, à M. St. Onge 400 frs, à M. Cugnet 400 frs et autant à M. Collet. Cette pension commence à courir depuis le terme de Noël, c'est-à-dire du 1er janvier, et sera échue au mois de janvier 1767. Vous retirerez vos lettres d'échanges payable dans le mois sur M. de Sainxy, économe général du Clergé. Vous y joindrai un certificat de vie légalisé avec un blanc-seing signé; en bas d'un côté et de l'autre vis-à-vis votre nom, vous mettrez : *pour quittance de pension*, afin que votre blanc-seing ne coure pas de risques. Observez bien ces formalités, sans quoi l'économe ne pourrait pas vous payer, parce qu'il lui faut une décharge en bonne forme. Le pauvre père Jacrau est parti sans être assuré de son sort. <sup>(1)</sup>

“ Vous trouverez, messieurs, que ces pensions sont bien modiques, vous avez raison, vous méritiez à tous égards mieux que cela; j'ai fait à cette occasion, je vous le proteste, les plus vives et pressantes sollicitations, mais je n'ai rien pu obtenir au-delà. Je guetterai le moment, et M. d'Orléans ayant plus d'étoffe et de facilité, je ne désespère pas de vous obtenir une augmentation. Voilà plus de deux ans, messieurs, que je refuse Méobec, parce que je ne voyais aucune sûreté pour vos pensions. On me promettait, mais je voulais être sûr de votre affaire. Si je n'eus pas réussi à obtenir des pensions sur les œconomats et qu'on y eut mis l'abbaye avec les dépendances, à peine en auriez-vous eu chacun 200frs, les droits qui reviennent au Roy et à l'économe, prélevés ainsi que les gages d'un régisseur que l'économe aurait été obligé de placer à Méobec, qui aurait emporté à lui seul 1500 frs au moins, nous aurions eu ensuite à supporter les accidents imprévus. Il aurait arrivé et trop souvent

---

(1) Il s'en revenait au Séminaire de Québec.

que nous n'aurions presque rien eu ; le régisseur aurait cherché à faire ses affaires et se serait peu soucié des nôtres. Dans toutes les abbayes où il y a des moines, on ne courre pas ces risques-là, parce qu'on fait avec eux des arrangements. Ils sont intéressés à ce que les biens ne dépérissent pas, mais au contraire à les améliorer. Il n'y en a pas à Méobec ; il y faut de toute nécessité un régisseur ; je vais être moi-même le mien, en gardant toujours notre homme d'affaires à qui je vais augmenter les gages.

“ Il eut été bien plus heureux pour moi que le Roy m'eut donné une autre abbaye et que Méobec eut resté dans les œconomats pour les chanoines ; je l'avais proposé ainsi à M. d'Orléans qui a des bontés pour moi, il y avait acquiescé, c'était une affaire arrêtée ; mais la mort de Mgr le Dauphin a fait changer cet arrangement : il a, en mourant, recommandé tous les abbés qui étaient à son service, en sorte qu'on ne peut se dispenser de donner à chacun une abbaye jusqu'à ce que tous ceux qu'il a recommandés soient remplis. Sans cet événement, vous auriez eu, je crois, quelque chose de mieux ; je dis *je crois*, parce que la portion ou pension qu'on vous accorde, jointe aux droits des œconomats et aux frais inévitables du régisseur, fait peut-être votre sort aussi bon que celui que vous auriez eu de l'abbaye mise en œconomats.

“ Enfin, mes chers confrères, j'ai fait pour le mieux, et quoique vous ayez peu de chose, je doute qu'un autre eût obtenu ce que je vous ai obtenu, surtout dans le temps où nous sommes. Je ne m'expliquerai pas plus au long sur ces derniers mots. Il me reste l'espérance de faire augmenter vos pensions, lorsqu'on les transférera de l'œconomat sur d'autres bénéfices. Je désire au moins aussi ardemment que vous pouvoir réussir. Ce qui est certain et sur quoi vous pouvez compter, c'est que j'y ferai tout mon possible et je désire encore impatiemment vous annoncer une meil-

leure nouvelle, l'année prochaine. Vous observerez, messieurs, de me comprendre dans la distribution que vous ferez de la somme dont je vous suis redevable par l'arrêté de mes comptes. Vous aurez peut-être peine à le croire, mais je suis plus à l'étroit naturellement et je le serai plus d'ici à deux ans que je ne l'ai été par le passé.

“ Mgr Briand vous dira que le dernier voyage de Londres m'a coûté dix mille livres, les deux précédents m'en ont coûté au moins quinze. Aussi je me vois de l'arrière considérablement, quoique j'ai eu le secours de la vente de ma terre et de l'héritage de mon frère le chevalier, que j'ai mangé dans les trois voyages. L'abbaye de Meobec et ses dépendances sonnent beaucoup à l'extérieur ; mais quand j'en aurai acquitté toutes les charges, je me trouverai bienheureux si j'en retire cent louis bien nets, ou ce que j'aurai de plus sera bien mince. Si j'avais mis à fonds perdus les 25,000 frs que j'ai dépensés à Londres, je me trouverais à peu de chose près (avoir) ce que l'on vient de me donner, cela est incontestable. Enfin, mes chers confrères, nous voilà séparés d'intérêt, mais nous ne le serons jamais de cœur et d'esprit ; vous me trouverez toujours le même ; et pour vos intérêts généraux et pour les vôtres en particulier, vous pouvez compter sur moi comme sur un quelqu'un qui vous est totalement et inséparablement attaché d'affection. Je vous en donnerai des preuves en toute occasion. Disposez hardiment de moi comme d'un quelqu'un qui vous appartient. Si, par hasard, il fallait faire quelques nouvelles démarches à Londres, j'y emploierai jusqu'à ma dernière chemise pour la cause commune et l'avantage de ma pauvre patrie, tant que ma santé et mes forces me le permettront.....”

“ LA CORNE, abbé de l'Etoile.”

(à suivre)

M<sup>sr</sup> HENRI TÊTU

## M. DE MONTMAGNY

---

Ce gouverneur, partant du Canada l'automne de 1648, alla mourir à l'île Saint-Christophe. Voyons pourquoi il fut rappelé de chez nous et comment il choisit les Antilles pour sa retraite.

Les chefs de la colonie de Montréal voyaient l'état misérable de leurs affaires et ne pouvaient s'en prendre qu'à eux-mêmes, car, avec de bonnes intentions ils manquaient d'expérience et n'avançaient à rien. Ce sont eux qui conçurent le plan de s'emparer du poste de gouverneur général et qui firent nommer M. d'Ailleboust. "Le rappel de M. de Montmagny, raconte Charlevoix, provenait d'une décision générale que venait de prendre la cour. Le commandeur de Poincy, gouverneur des îles françaises d'Amérique, avait refusé de remettre le gouvernement à son successeur et s'était maintenu dans sa charge contre l'ordre du roi. Cette espèce de rébellion avait eu des imitateurs. Pour arrêter le mal, le conseil avait décidé que les gouverneurs seraient changés tous les trois ans, et c'est en conséquence de cette résolution que M. de Montmagny était mis à la retraite."

Tout cela n'est qu'une raison de cour, enveloppée de ces formes que le vulgaire rend par un euphémisme : dorer la pilule. M. de Montmagny recevait la punition méritée par d'autres. Quant à la règle de trois ans, elle ne fut jamais mis en pratique que pour M. d'Ailleboust.

Que vient faire Poincy dans cette cabale du Canada ? Qui était Poincy ? Un parent de notre gouverneur, mais là s'arrête pour nous le rapprochement. Personne au Canada, sauf les gens de Montréal, ne demandait le renvoi du gouverneur, aussi Charlevoix dit-il que cette mesure "causa quelque surprise." La *Relation* de 1648 note que M. de Montmagny "fit paraître une généreuse

magnanimité ”; il ne se retirait donc pas sans répugnance. M. Faillon assure que M. de Maisonneuve exerça son influence à la cour et obtint le rappel du gouverneur général.

\* \* \*

Jean de Longvilliers, marié en 1566 avec Sophie de Choiseul, eut pour fils Philippe de Longvilliers de Poincy, chevalier de Malte, reçu en 1604 religieux profès de l'Ordre, et qui fut, en 1619, gratifié des deux commanderies d'Oysemont et de Coulans ; ensuite il se jeta dans d'autres emplois, après avoir fait ses caravanes sur les galères de la religion. Louis XIII l'avait honoré de plusieurs commandements de chef d'escadre de ses vaisseaux en Bretagne, 1637. Il avait commandé à Brest. Le 6 janvier 1638, il était choisi par la compagnie des îles d'Amérique comme capitaine général de l'île Saint-Christophe. Plus tard, il devint gouverneur des Antilles françaises et lieutenant général pour le roi dans ces îles, d'après Henri Chardon.

Le Père Labat, dans son histoire des îles françaises, note que Poincy arriva au mois de février 1639 avec qualité de lieutenant général des îles. Il ajoute que, en 1641, ce gouverneur accorda la liberté de conscience aux huguenots, ce qui fut très mal accueilli par les autorités en France, cette mesure étant contraire à la constitution de la compagnie signée en février 1635.

L'île Saint-Christophe, avec celles qui en dépendent, est à trente lieues nord-ouest de la Guadeloupe. En France, il existait une grande confusion dans les idées au sujet des “ îles d'Amérique ”; on les prenait souvent pour le Canada. Il en est résulté de graves malentendus. A présent, Saint-Christophe se nomme Saint-Kitts et est possession anglaise depuis 1713.

En 1640, Poincy s'empara de l'île de la Tortue, puis de plusieurs autres. Il arriva presqu'à se créer une

sorte de royauté. Ce ne fut pas sans peine, cependant, puisque Mazarin, sollicité par les marchands, tenta de l'amener sous contrôle. De 1643 à 1649 il s'agrandissait toujours et ne courbait pas la tête. Il était seigneur particulier des îles Saint-Christophe, Sainte-Croix, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, à part cela lieutenant général des Antilles françaises.

Le Père du Tertre assure que Poincy pouvait mettre sur pied huit ou neuf mille hommes et plusieurs compagnies de cavalerie. On était loin du Canada ! Le Père parle avec complaisance du "château de la Montagne", demeure habituelle du gouverneur. C'était une somptueuse construction, meublée avec luxe et remplie de confort.

L'Ordre de Malte se plaignait, disant que, malgré ses riches revenus, le bailli, comme on l'appelait le plus souvent, ne faisait rien pour ses commanderies.

\*\*\*

Une digression n'est pas de trop lorsqu'elle est neuve et se rattache à quelqu'un de grand. Risquons-là.

Agrippa d'Aubigné, auteur d'ouvrages célèbres, avait un fils, Constant, le plus inconstant des hommes, un incapable, un "tireur de plans", un panier percé. Laisant sa femme en France, avec deux enfants très jeunes, il était parti (en 1638 probablement) pour Saint-Christophe, puis il en était revenu sans sou ni maille, tandis que sa famille restait à la charité des parents et assez mince ment secourue par eux. Il se rembarqua de nouveau et, comme il ne donnait que peu ou point de ses nouvelles, sa femme alla le rejoindre en 1645 ou 1646, avec son fils et sa fille Françoise, née en novembre 1635.

Constant était aux crochets de Poiney, qui reçut fort bien la femme et les enfants. Avec eux était un jeune homme du nom de Laurent Cabart de Villemont, qui paraît avoir été entraîné si loin dans l'espoir de faire

fortune et que Poincy employait à son service depuis deux ou trois ans. Le sieur d'Aubigné, rêvant d'un projet qui lui promettait monts et merveilles, reprit le chemin de la France, où il arrivait vers la fin de mai 1647 et aussitôt à terre, laissant sa femme et ses enfants les mains vides, sous la protection de Cabart, il gagna Lyon, emprunta diverses petites sommes d'argent, se rendit en Hollande et y mourut le dernier jour d'août suivant.

Cabart, brave garçon, la bonté même, trouva moyen de placer la femme et les enfants, dans le Poitou, chez des cousins qu'ils ne connaissaient guère, et la vie de privations se continua.

Constant avait emprunté de l'argent au père de Paul Scarron. Cabart était ami intime de Paul, malgré la différence d'âge. En lui racontant son voyage aux Antilles il enflamma l'imagination du pauvre malade (Scarron était paralytique) et il fut question de partir pour vivre dans un climat qui guérissait de tous les maux, disait-on. M. de Poincy étant arrivé "aux îles" accablé de gouttes, avait en peu de temps repris sa vigueur première et depuis se portait comme un charme.

Ce fut bien plus lorsque Françoise, "la jeune indienne" fut mise au couvent à Paris. La mère de Scarron était alliée aux parents de Françoise. Celle-ci confirma au malade ce qu'avait dit Cabart sur l'influence souveraine de l'air dans les pays lointains qu'elle avait vus. On parla de bananes, de cannes à sucre, des nègres et des sauvages, tant et si bien que, un jour, Cabart se fit autoriser à servir de père et de mère à Françoise pour la marier avec Scarron, un poète très amusant, en attendant qu'elle épousât Louis XIV, un roi difficile à amuser—car je parle ici de madame de Maintenon <sup>(1)</sup>.

(1) Lisez Henri Chardon : *Scarron Inconnu*.

Rentré en France vers la fin de 1648, M. de Montmagny fut nommé par l'Ordre de Malte receveur du grand prieuré de France. A ce titre il avait des comptes à régler avec Poincy, et il en résulta une situation assez curieuse pour les deux.

Poussé par la cabale de Montréal, le premier ministre, Mazarin, avait retiré de Montmagny du Canada sous prétexte que Poincy, son parent, dans une autre colonie, donnait mauvais exemple aux fonctionnaires du roi, mais le grand-maître Lascario voulait maintenant que l'Ordre de Malte ait recours à de Montmagny et que celui-ci se charge de toute l'affaire, tant pour le roi que pour Malte. Mazarin topa, ayant oublié ses fausses craintes de l'année précédente. Lascario jugea que la présence de Montmagny était nécessaire dans les îles et l'y envoya, l'hiver de 1649-50 probablement.

Le 14 octobre 1650, à l'île Saint-Christophe " en son hôtel de la Grande <sup>(1)</sup>-Montagne ", le bailli déclare qu'il " est à présent jouissant de grands biens par son industrie et épargné ", ce qui le décide à se démettre de son commandement entre les mains de l'envoyé de l'Ordre. Faut-il croire que, de cette date, M. de Montmagny gouverna ? Le Père Labat dit que Poincy mourut vers 1660 et fut remplacé par le chevalier de Sales.

Le commerce des îles d'Amérique était un monopole et la compagnie qui en avait la patente possédait aussi les îles. Même chose au Canada. Le commandement appartenait au roi, qui l'avait cédé aux chevaliers de Malte.

La compagnie des îles conduisait ses affaires aussi gauchement que les Cent-Associés du Canada, de sorte qu'elle s'enfonçait chaque année davantage. En 1651, pour échapper à la ruine ou la reculer encore une fois, elle vendit les terres. Poincy acheta moyennant quarante mille francs, Saint-Christophe, Saint-Barthélemy,

---

(1) C'est le nom de Montmagny en français.

Sainte-Croix et la Tortue, puis les légua à l'Ordre de Malte, pour accomplir ses anciennes obligations, trop négligées depuis dix ou douze ans.

Du Tertre nomme les neveux du bailli : de Tréval, de Benevent et de Poincy, qui vivaient à Saint-Christophe avec leurs familles en 1650. Louis de Poincy donna à l'historien un vocabulaire de la langue caraïbe. Après son oncle, cet officier était le premier personnage de la colonie, étant gouverneur particulier, " car, on ne connaissait point encore dans les îles de lieutenant <sup>(1)</sup> de roi." Il avait épousé une demoiselle Rossignol, d'une famille très influente de Saint-Christophe. Blessé grièvement dans un combat, au mois d'avril 1666, il mourut trente jours après.

J'ai un autre Poincy à faire connaître. Le musée de Cluny, dans les ruines du palais des Thermes, à Paris, possède une épitaphe <sup>(2)</sup>, sans date, gravée sur marbre noir, et que M. Léon Gérin a copiée pour moi en 1885. En voici le texte :

" In memoriam æternam erit justus. Henri de Longg-villiers de Poincy, chevalier, en son vivant lieutenant du roi en Canada et capitaine des fies, Saint-Christophe, après avoir donné à l'église de céans un calice d'or, une chasuble de damas, un crucifix d'ivoires et quelques autres ornements, lui a légué, par testament, cinquante-deux livres de rente annuelle et perpétuelle, à la charge d'une messe haute toutes les semaines.

Priez pour lui,  
Le corps peut mourir  
Mais l'âme est immortelle,  
Et comme elle était belle,  
La justice de Dieu la fera peu souffrir.  
Ainsi soit-il."

---

<sup>(1)</sup> Voir *Bulletin des Recherches Historiques*, 1907, p. 191.

<sup>(2)</sup> Voir *Nouvelles Soirées Canadiennes*, 1886, p. 10.

Nous ne savions pas qu'il y eût un lieutenant du roi en Canada durant le XVII<sup>e</sup> siècle. Peut-être a-t-on commis, dans l'épithaphe ci-dessus, l'erreur si fréquente chez les écrivains de ce temps-là qui prennent les Antilles pour le Canada, comme je l'ai fait remarquer plus d'une fois.

En tous cas, on sait maintenant pourquoi M. de Monmagny alla rejoindre Poincy à l'île Saint-Christophe.

BENJAMIN SULTE

---

POULHARIEZ

---

M. de Poularié qui commandait le Royal-Roussillon, au siège de Québec, appartenait à une famille origininaire du Languedoc, dont un rameau, celui de la Réole, à Toulouse, était le sien propre.

M. de Poularié naquit à Limoux. Il fut chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment Royal-Roussillon, infanterie, et brigadier des armées du roi. Il était célibataire. Son frère : Jacques-Louis, était trésorier de France de généralité de Toulouse.

Les armes de la famille se décrivent comme suit :

D'or, à l'arbre de sinople accosté d'un coq crêté et barbé de gueules, ayant la patte dextre levée, à l'étoile d'azur en chef.

*Couronne* de marquis.

Supports : deux coqs.

Devise : Vigil et alacer.

RÉGIS ROY

---

## BIBLIOGRAPHIE ANTONIENNE

OU

Nomenclature des ouvrages : livres, revues, brochures, feuilles, etc., sur la dévotion à saint Antoine de Padoue, publiés dans la province de Québec de 1777 à 1909. Par le R. P. Hugolin, o. f. m.

Voici un essai de bibliographie canadienne sur saint Antoine, mais réduite à notre seule Province. Est-elle complète ? Nous voudrions pouvoir répondre affirmativement—quel bibliographe ne souhaiterait donner un tel témoignage à ses travaux ? Mais nul ne le peut, dès lors qu'il s'est attardé, dans la série des ouvrages qu'il catalogue, au menu fretin qui s'appelle feuilles volantes, cartes, etc. Et nous avons recueilli ce menu fretin ; nous sommes donc forcément incomplet. Quant aux brochures, nous avons l'espoir de n'en avoir ignoré aucune ; pour les livres et les revues, c'est une certitude morale.

On pourra trouver ce travail méticuleux : reproche que nous accepterons de meilleure grâce s'il est formulé par des bibliographes ou des bibliophiles.

Un mot de la méthode suivie. Nous avons adopté l'ordre chronologique, pour la raison que la nomenclature des imprimés antoniens est peu considérable [139], en renvoyant à la fin les imprimés (sauf quelques-uns) dont nous ignorons la date. Ces derniers [26] ont cependant tous paru depuis 1895, et la plupart avant 1900. Quant aux imprimés non datés dont nous avons trouvé

le millésime de publication, nous avons mis celui-ci entre parenthèses, et ces imprimés à la place désignée par leur millésime. Le nom de l'imprimeur ou de l'éditeur, ainsi que le lieu de publication, lorsqu'ils sont entre parenthèses, ne figurent pas non plus à la page du titre, et ils ont été intercalés par nous.

Nous n'avons pas ménagé les notes—surtout les notes bibliographiques—à la plupart des imprimés, persuadé qu'elles ne seront pas dépourvues d'intérêt.

Il y a deux ans nous écrivions dans l'*Action Sociale* qu'avant de tenter l'édification du grand œuvre d'une bibliographie canadienne complète, il fallait multiplier les bibliographies spéciales, dans tous les genres. Le présent essai—certes, très spécialisé—témoignera de notre bonne volonté à coopérer à l'œuvre. Qu'il nous suscite des émules, c'est notre vœu le plus cher.

**I.** Exercice / très-dévoit / envers / S. Antoine de Padoue / le thaumaturge, / De l'Ordre Séraphique / de S. François. / Avec un petit recueil de quelques principaux Miracles. / A Montréal; / Chez F. Mesplet & C. Berger, / Imprimeurs & Libraires. 1777. / (Ad calcem) : Vidi 20. Novembris 1696. / Fr. Desqueux, Pastor S. / Stephani Decan. Chri- / stianitatis Insulensis. / VIII (s. p.)—88 pp. 4"5 × 2"6 pcs.

Mesplet vint de Philadelphie à Montréal en 1776 pour y exercer sa profession, et fut le premier imprimeur de Montréal. En 1776 il y édita trois ouvrages, dont le / Règlement / de la Confrérie / de l'Adoration perpétuelle / du / S. Sacrement; / et de la Bonne Mort. / Érigée dans l'Eglise paroissiale de Ville-Mar- / ie, en l'Isle de Montréal, en Canada / Nouvelle Edition revue, corrigée et augmentée / . C'est le premier ouvrage publié à Montréal. En 1777, Mesplet en imprima plu-

sieurs (5 au moins sont connus), dont l' " Exercice très-dévoit envers S. Antoine."

Dans son remarquable travail sur Mesplet publié dans les Mémoires de la Société Royale en 1906, M. R. W. McLachlan n'indique que deux exemplaires connus de cette édition de l' " Exercice très-dévoit " : celui de M. L. W. Sicotte et celui de M. Cyrille Tessier. Pour notre part nous en connaissons quatre autres exemplaires: celui de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, à Montréal, celui de la collection des incunables canadiens du frère Cyprien, à Hochelaga, et les deux exemplaires de notre bibliothèque conventuelle de Québec. Cet ouvrage est actuellement cotté à 8 et 10 dollars. A la mort de Mesplet en 1794 l'inventaire alors dressé accusait un stock de 740 " Exercice ".

Dans une vente des effets de Mesplet par le bailli, après saisie, en 1785, nous relevons la mention d'imprimés antoniens que nous ignorons complètement, savoir: " Quarante brochures neuvaines de St-Antoine " vendues au sieur Huet, et " sept cent St-Antoine, en feuilles " vendus au sieur Desautels. La *Neuvaine* ne serait-elle que l' " Exercice très-dévoit " ? C'est fort possible.

L' " Exercice très-dévoit " est le plus ancien imprimé antonien canadien. On voit par le *visa* de la fin de l'ouvrage que l'édition canadienne est une réédition d'un ouvrage français. Nous avons en effet trouvé à l'Hôtel-Dieu de Québec un exemplaire de la première édition de cet ouvrage, d'abord imprimé à Rouen, en 1692. L'auteur en est le père Récollet Alexis du Montceaux, prédicateur et confesseur de la Province de Saint-Antoine en Artois. L'éditeur canadien a supprimé le nom de l'auteur. Du reste, l'édition de 1777 est en beaucoup d'endroits un remaniement de l'ouvrage français de 1692, et le titre lui-même a été changé. Voici le titre de la première édition de Rouen: Abrégé / de la vie / de / S. Antoine / de Padoue, / avec

des réflexions / Pieuses. / Et Prières pour cultiver la dévotion / envers ce grand Saint. / Ipse est arca Testamenti Greg. IX. Bullæ Canon. / A Rouen, / Ph. P. Cabut, Imprimeur / Libraire, rue du Bec. / Avec Permission /

L'édition de Rouen est revêtue de l'approbation du Provincial, le R. P. Potentien Ozon, datée du couvent des Récollets de Dunkerque, le 8 mars 1690. Le Père Potentien Ozon avait été Commissaire des Récollets du Canada quelques années auparavant.

**2.** Exercice / très-dévoit / envers / S. Antoine / de Padoue / le thaumaturge / De l'Ordre Séraphique / de S. François. / Avec un petit recueil de quelques principaux Miracles. / Québec : / Imprimé à la nouvelle imprimerie. / 1804. / IX—139 pp. 4"5 × 2"6 pcs. (Ad calcem) : Vidi etc...

Exemplaire décrit : Bibliothèque de l'Université Laval, Québec : Incunables. Il existe quelques exemplaires de cette édition à l'Hôtel-Dieu de Québec. L'apparition de l'édition québécoise coïncide avec l'établissement, à l'Hôtel-Dieu de Québec, de la dévotion publique à saint Antoine, qui n'avait plus d'autel en cette ville depuis l'incendie de l'église des Récollets en 1796. On sait que cette église était dédiée à saint Antoine.

**3.** Exercice / très dévoit / envers / St. Antoine / de Padoue / le thaumaturge, / De l'Ordre Séraphique de St. François / Avec un petit recueil de quelques principaux Miracles. / Montréal : / Imprimé et à vendre par James Brown, / vis-à-vis le Séminaire. / 1813. / (Ad calcem) : Vidi etc... VIII-122 pp. 4 × 2"5 pcs.

Nous connaissons cinq exemplaires existants de cette édition.

Le chiffre 3 du millésime de cette édition peut être, si on n'y regarde de très près, être pris pour un 5. C'est ainsi que le catalogue de l'Université Laval de Québec et l' " Inventaire chronologique " de M. N. E. Dionne assignent par erreur à cette édition de l' " Exercice très-dévoit " la date de 1815.

4. Exercice / très dévot envers / St. Antoine / de Padoue, / le thaumaturge / de l'ordre / séraphique de st. François, / Avec un petit recueil de quelques / principaux Miracles. / Nouvelle édition, / Revue, corrigée, approuvée, et aug- / mentée des Prières de la Sainte / Messe, et des Vêpres du / Dimanche. / se vend en gros et en détail, / A la Librairie de / Thomas Carey, / No. 58, rue st. Paul. / 1843. / VIII—150 pp. 4"3 × 2"6 pcs.

La page de garde du commencement, côté de verso, en regard de la page du titre, est ornée d'une gravure de saint Antoine. Le Saint, agenouillé sur son prie-Dieu, devant un in-folio ouvert, reçoit la visite de l'Enfant Jésus, qui le bénit.— Le visa de l'édition de 1777 (ad calcem) a été supprimé dans cette édition. Les *addenda* couvrent les 30 dernières pages.

5. Neuvaine / en l'honneur de / Saint Antoine / de Padoue. / Montréal: De l'Imprimerie de Louis Perrault, / rue St. Vincent. / 1846. / IX—108 pp. (la pagination arabe continue la pagin. romaine, de la p. IX à 11. La p. 10 est blanche) in-18.

Au verso du titre: IGNACE BOURGET, évêque de Montréal, &c. &c. &c. Nous avons vu *la Neuvaine en l'honneur de St. Antoine de Padoue*. Nous l'approuvons par les Présentes, et nous en recommandons l'usage à tous les fidèles de notre Diocèse.

Donné à Montréal, en notre Palais Episcopal, le dixième jour du mois de mai, de l'année mil-huit-cent-

quarante-six, sous notre seing et sceau et le contre seing de notre Secrétaire.

P. † S.

† Ig. Evêque de Montréal.

Par Monseigneur,

J. O. Paré, *Chan. Secrétaire.*

Au-dessous : ENREGISTRÉ au Bureau du Régistrateur de la / Province du Canada, en l'an mil-huit-cent-qua- / rante-six, par Louis Perrault, pour le Rev. P. / Martin, qui en réclame le privilège, comme propri- / étaire. /

Montréal, 30 Mai 1846. /

La publication de cette neuvaine s'explique par l'extrait suivant d'une circulaire de Mgr Bourget à son clergé (Montréal, 28 novembre 1843).

“ Je suis autorisé, par le même indult, (du S. Pontife, touchant les 40 Heures, en date du 16 juillet 1843) à établir dans mon diocèse, la neuvaine en l'honneur de St Antoine de Padoue, avec une indulgence plénière à gagner par chacun des fidèles un jour quelconque de la dite neuvaine, pourvu qu'il se confesse, qu'il communie, qu'il visite l'église où se fait la neuvaine, et qu'il prie suivant l'intention du Souverain Pontife. Les malades, ou autres personnes légitimement empêchées d'aller aux églises, pourront gagner la dite indulgence en communiant et en faisant les autres choses prescrites. Le peuple de ce pays ayant déjà une grande confiance et dévotion dans ce saint, il sera facile d'établir la susdite neuvaine en son honneur en plusieurs endroits.”

Table des matières de cet ouvrage	Pages
Avant-propos, 1 <sup>o</sup> sur le culte des Saints.....	3 (III)
2 <sup>o</sup> Sur les miracles .....	7 (VII)
Pratique pour la neuvaine .....	8 (VIII)

	Pages
La vie de St. Antoine divisée en méditations	11
1er. jour .....	ib.
II. jour .....	14
III. jour .....	16
IV. jour.....	19
V. jour.....	22
VI. jour.....	24
VII. jour...	27
VIII. jour.....	31
IX. jour.....	33
Litanies de St. Antoine.....	36
Hymne de la St. ( <i>sic</i> ) Vierge, <i>O gloriosa</i> ....	38
Antienne de St. Antoine.....	ib.
Prières avant la confession.....	40
Acte de contrition.....	ib.
Prière après la confession.....	41
Prière avant la communion.....	42
Prière après la communion.....	43
Prière à St. Antoine pour le choisir pour pa- tron.....	ib.
Prière en l'honneur de St. Antoine pour chaque jour de la Neuvaine.....	44
Lectures pour la Neuvaine.....	51
1. Histoire d'une antienne en l'honneur de St. Antoine.....	ib.
2. Pouvoir de St. Antoine sur la mort.....	55 (53)
3. Pouvoir de St. Antoine sur l'hérésie et l'in- fidélité.....	54
4. Pouvoir de St. Antoine pour secourir les affligés .....	56
5. Pouvoir de St. Antoine sur les démons.....	59
6. Pouvoir de St. Antoine sur les maladies...	60
7. Pouvoir de St. Antoine sur les éléments...	61
8. Pouvoir de St. Antoine sur les chaînes et les prisons.....	62
9. Pouvoir de St. Antoine pour faire trouver les objets perdus.....	64

	Pages
Prières durant la Messe.....	66
Vêpres du Dimanche.....	86
“ de la Ste. Vierge.....	91
Antiennes à la Ste. Vierge.....	93
Souvenez-vous, &c.....	94
Litanies de la Ste. Vierge.....	95
Cantique d'action de grâces (Te Deum).....	97
Méthodes pour réciter le St. Rosaire.....	99
Réponses de la Messe.....	101

6. Constitution / et / reglements / de / l'association / saint Antoine / de Montréal. / Senecal et Daniel, imprimeurs, / 4, rue saint Vincent. / 1857. / 19 pp. in-32.

(Extraits.)

#### Chapitre I. But de l'Association.

“ L'Association de Saint Antoine a pour but de réunir en congrégation charitable, tous les hommes de la paroisse occupés à commercer ou à travailler le cuir et les peaux, dans le dessein de procurer d'un commun accord à (*sic*) leurs intérêts spirituels et temporels.

“ Article I. La société fondée par cette constitution se nomme Association Saint Antoine de Montréal.

“ Article II. Qualification des membres. Pour devenir membre de cette association il faut :

1<sup>o</sup> Que l'aspirant ait atteint l'âge de 12 ans et ne dépasse pas celui de 40 ans.

2<sup>o</sup> Qu'il soit connu pour jouir d'une bonne santé et d'être de bonnes mœurs.

3<sup>o</sup> Qu'il soit Canadien-Français et professe la religion catholique.”

A la fin de la brochure, liste des membres, 99. Les officiers étaient à cette date :

Président, D. Pelletier. Vice-prés., G. L. Rolland. Trés., J. Prats. Secrétaire, J. A. Leclerc. Chapelain

et Directeur, Rév. M. Picard. Surintendant, Chs. F. Pratt.

Nous avons trouvé cet imprimé dans un lot de brochures de la bibliothèque de MM. de Saint-Sulpice, à Notre-Dame, Montréal.

7. Constitution et règlements / de / l'Association St. Antoine / de Montréal / fondée par le Révd. Mr. Picard / Prêtre du Séminaire de St. Sulpice de Montréal / en l'année 1856 / et incorporée le 10 avril 1861. / (Grossière image de saint Antoine, tenant l'Enfant Jésus sur son bras droit). Montréal / imprimé par E. Sénécal, 4 rue saint Vincent. / 1863. / 32pp. in-18.

En tête, l'acte d'incorporation de l'Association.

Article 2 de la Constitution : .“ Qualification des Membres. 1° Pour devenir membre de cette association il faut que l'aspirant ait atteint l'âge de 18 ans et ne dépasse pas celui de 40.

“ 2° Qu'il appartienne à la classe travaillante ou mercantile, (toute classe professionnelle exceptée).

“ 3° Qu'il soit connu pour jouir d'une bonne santé et professant la sobriété.

“ 4° Qu'il soit Canadien-Français, catholique romain.

“ 5° Qu'il n'appartienne à aucune société secrète.

“ 6° Qu'il soit de la cité de Montréal, le village St. Jean-Baptiste et le Ruisseau-Migeon, ci-inclus (*sic*).

“ 7° Les deuxième et quatrième clauses de cet article ne pourront être changées que par l'unanimité des membres présents à une assemblée générale.”

Les assemblées s'ouvrent par le *Veni Creator* suivi de l'invocation : Saint Antoine, priez pour nous, et se clôturent par le *Sub tuum*, également suivi de l'invocation à saint Antoine.

“ Art. 8° Tout membre qui n'a pas payé sa contribution pour la messe St. Antoine (*sic*), deux mois après la fête patronale, n'a pas droit aux bénéfices et est sus-

pendu d'un mois après avoir payé." Et l'art. 17, 3<sup>o</sup>, prévoit que " tous les membres doivent assister à ce devoir religieux (à la Messe le jour de la St Antoine) sous peine d'une amende de deux chelins et six deniers."

8. Neuvaine / en l'honneur de / Saint Antoine / de Padoue / avec / sa vie et ses miracles / suivie des prières du matin et du soir, / de la messe, des vêpres, / de la confession, de la communion et du / chemin de la croix. / Québec / de l'imprimerie de C. Darveau / 8, rue Lamontagne / 1871 / 256 pp. in-32. Imprimatur, Die 3 junii 1871. † E. A. Archpus Quebecensis.—Enregistré conformément à l'acte du parlement du Canada, en l'année 1871, par l'abbé Henri-Raymond Casgrain, au bureau du Ministre de l'Agriculture.

Les prières pour la confession et la communion sont à saint Antoine.

9. Revue du Tiers-Ordre / et de la Terre-Sainte /.— Revue mensuelle, 25<sup>e</sup> année (1909). 48pp. in-8. Publiée par les PP. Franciscains du Canada. Imprimée par les Franciscaines-Missionnaires de Marie, Québec. Expédiée des Bureaux de la Revue, 964 Dorchester ouest, Montréal. Directeur en charge depuis 1908, P. Valentin-Marie Breton, o. f. m., Montréal. Gérant, M. L. E. Desmarais, 19, Notre-Dame ouest, Montréal. L'abonnement va de janvier à décembre. \$1.00 par année. Un fort volume est donné en prime aux abonnés chaque année, depuis 1893. Environ 9,000 abonnés.

Cette revue a sa place marquée ici, comme revue antonienne. Depuis 1894 surtout, année de la grande impulsion mondiale vers la dévotion à saint Antoine, la *Revue du Tiers-Ordre* consacre au Thaumaturge plusieurs pages, de plus en plus régulièrement, tous les mois. Actuellement, c'est de règle. Elle tient ses lecteurs au courant du mouvement antonien de par le monde et au Canada, relate les faits miraculeux dus à

l'intervention du saint Thaumaturge, insère les nombreuses actions de grâces qui lui sont adressées, etc. Cette revue n'a pas peu contribué à l'accroissement de la dévotion à saint Antoine au Canada.

Une autre revue, antonienne elle aussi à un degré moindre, que nous n'inscrivons pas dans notre liste parce qu'elle n'est pas publiée au Canada, mais qui est assez répandue dans cette Province, c'est l'*Ami de l'Orphelin*, et son édition anglaise *The Orphan's Friend*. Cette revue est publiée à Boston, quatre fois par an, l'édition française depuis 21 ans, l'édition anglaise depuis 24 ans, par les Frères de la Charité, 85, rue Vernon. Elle a certainement contribué, alors surtout qu'il n'y avait pas encore de revue antonienne au Canada, à développer la dévotion à saint Antoine au pays.

**10.** Répons Miraculeux / si quæris / ou prière très efficace / Composée par le Docteur / Séraphique S. Bonaventure / en l'honneur de / S. Antoine de Padoue / Imprimatur : † Eduardus Car., *Arch. Marianopolitanus*. S. l. n. d. 4 pp. (s. p.) pt in-18. Image de saint Antoine au coin de gauche du sommet.

Cette feuille a été imprimée au couvent des PP. Franciscains, 1222 (maintenant 964), rue Dorchester, Montréal, en 1893.

Depuis le mois de juin 1891, la *Revue du Tiers-Ordre* s'imprimait chez la gérante, Mme Faure, 3585, rue Notre-Dame, à Saint-Henri, Montréal. En 1892 le matériel d'imprimerie fut transporté chez les PP. Franciscains, rue Richmond, à Saint-Joseph. A la fin de 1892, les religieux changeant de domicile et montant à la rue Dorchester, no 1222, l'imprimerie les y suivit, et fut installée dans les écuries, fort belles, de l'ancien propriétaire, M. Judah. Cette nouvelle installation ne subsista que 2 ou 3 ans. En 1894, deux religieuses franciscaines de Québec vinrent à Montréal s'initier durant quelques semaines dans nos ateliers à l'art d'imprimer. Peu après notre matériel était transporté

à leur couvent de Québec, 180, Grande Allée, où les Sœurs établissaient un atelier typographique, qui est devenu assez important. La *Revue du Tiers-Ordre* est imprimée chez elles depuis cette époque.

Il ne nous resta à Montréal qu'une petite presse, avec tout juste assez de caractères pour l'alimenter ! Cette pauvre petite presse dut elle-même changer de local. On démolit en effet les écuries pour bâtir sur le même site le collège séraphique. La presse fut transportée au couvent, et placée dans une cellule. Ce n'était que provisoire. La voyageuse dut encore déménager, et cette fois pour être remise au grenier du collège, où elle sommeilla jusqu'en 1898, date où un de nos frères lui fit reprendre un service qu'elle n'a depuis abandonné. C'est de cette petite presse que sont sortis le "Répons miraculeux" et quelques autres imprimés antoniens que nous signalerons.

**11.** Pieuse union / en / l'honneur de saint Antoine / de Padoue / (au sommet, image du Saint). Imprimerie : † Eduardus Car., *Arch. Marianopolitanus. S. l. n. d.* (Couvent des PP. Franciscains, Montréal, prob. 1894). 4pp. (s. p.) pt.-in-18.

Au bas de la 4<sup>e</sup> page certificat, en blanc, d'admission dans la Pieuse Union.

**12.** (S. t.) Carte d'affaires de M. A. Beaupré. Imprimerie St Antoine / spécialité d'impressions artistiques / A. Beaupré / imprimeur éditeur / 76, Rue de l'Eglise / Québec / 4 $\frac{1}{4}$  × 3 pcs.

M. A. Beaupré entra chez Léger Brousseau, à Québec, en 1894, comme administrateur général. Dès 1894 il s'annonce comme imprimeur-éditeur. Il n'a encore, pour tout matériel et pour tout local, que sa carte d'affaires de l'"Imprimerie Saint-Antoine, 1, Port-Dauphin." La carte ci-haut n'est donc pas la lière en date. Il y en a eu plusieurs, que nous ne signalerons pas autrement. Nous signalons celle-ci à

cause de son cachet artistique. Elle a été dessinée par M. René Ravaux, un Français de Limoges, qui fut longtemps à l'emploi de M. Beaupré comme dessinateur. Le dessin de la couverture du "St Anthony's Canadian Messenger" de Chicoutimi, qui n'a pas varié, est aussi l'œuvre de M. Ravaux. M. Ravaux est depuis devenu le régisseur du théâtre des Nouveautés à Montréal.

M. Beaupré recevait alors des commandes qu'il faisait exécuter chez des imprimeurs. Vers 1895 il entre chez Dussault & Proulx. C'est M. Beaupré qui publie la première année du "Messenger". Il fait imprimer les deux premiers numéros chez Dussault & Proulx, les suivants chez Augustin Côté. La couverture était posée chez M. Beaupré, par les membres de sa famille. En 1896, sorti de chez Dussault & Proulx, M. Beaupré ouvre un atelier d'imprimerie, qui doit presque annuellement changer de local. En 1896-97, rue Delisle; en 1898-99, rue du Pont; en 1900-01, rue Saint-Joseph; en 1902-03, rue Saint-Valier (dans Saint-Sauveur). Peu après cette dernière installation, M. Beaupré vendit son matériel d'imprimerie et alla s'établir à Montréal, où il est encore, et où nous avons le plaisir de le rencontrer et de causer avec lui de son "Imprimerie Saint-Antoine."

**13.** La dévotion / a / saint Antoine de Padoue / par / L'abbé E. DeLamarre, S. T. D. / Directeur diocésain / de l'œuvre du pain de saint-Antoine / Chicoutimi / Imp. du " Progrès du Saguenay " / 1894 / 92pp. in-18. Tirage de 1500.

Verso du titre : " Enregistré conformément à l'Acte du Parlement du Canada concernant la propriété littéraire, au Ministère de l'agriculture et de la statistique, à Ottawa." Pages 3 et 4, dédicace à Mgr de Chicoutimi (15 novembre 1894), et la réponse de l'évêque à l'auteur (16 octobre). Cet ouvrage a eu 5 éditions françaises et 2 éditions anglaises, que nous signalerons.

Nous lisons, à la page 225 de la 4e édition : “ Les amis de saint Antoine aimeront peut-être à connaître l'origine du culte spécial que l'on rend au Thaumaturge, à l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier de Chicoutimi, centre de l'Association Universelle en Amérique. Comme pour tout ce qui vient de Dieu, la chose se fit très simplement et tout naturellement. Voici : Il fallait un refuge pour quelques orphelins sans demeure. Les Religieuses Hospitalières les accueillirent sur la parole de l'auteur de cet opuscule, lequel s'engageait à procurer à ces petites abandonnées la nourriture nécessaire, en intéressant à l'œuvre, par exemple, des personnes charitables, sans nuire toutefois au soutien des pauvres et des infirmes dont regorgeait l'Hôtel-Dieu. Mais, quel moyen prendre ? Dieu seul pouvait résoudre la question. Or, un jour, une lettre arriva, signée d'un nom illustre dans la littérature canadienne (Laure Conan), proposant d'établir l'*Œuvre du pain de Saint-Antoine*, qui produisait déjà en Europe de grands fruits de foi et de charité.

“ On conçoit avec quel empressement l'offre fut acceptée. C'est donc la fondation de cet orphelinat qui a donné lieu à l'introduction, à cette date, de l'*Œuvre du Pain de Saint-Antoine* au Canada, car c'est ici qu'elle a originé. Engagé par promesse à propager la dévotion à saint Antoine, qui l'avait exaucé d'une manière merveilleuse, l'auteur se mit en devoir de faire mieux connaître le Grand Thaumaturge, par la présente brochure, *La Dévotion à S. Antoine de Padoue*, laquelle était alors à sa première édition ; la presse catholique fit écho, et grâce aux milliers de faveurs obtenues partout, redites par des milliers de bouches, et souvent publiées dans les journaux, la dévotion populaire se répandit dans tous les coins du pays et même dans toute l'Amérique du Nord.”

(A suivre)

R. P. HUGOLIN, o. f. m.

## RÉPONSE

---

**Les journaux de Longueuil** (III, XII, 375).—  
*L'Impartial* est le premier journal publié à Longueuil.

Le 22 janvier 1885, M. Jean-Baptiste Rouillard faisait paraître le premier numéro de ce journal qui devait être hebdomadaire.

*L'Impartial* promettait d'observer strictement les promesses contenues dans son titre; il s'engageait de s'occuper spécialement des intérêts de la rive sud, et surtout du comté de Chambly.

M. Rouillard fit d'abord imprimer son journal à Montréal; mais au printemps de 1885, ayant acheté des presses, il installa son matériel à Longueuil et dès lors le journal se composa et s'imprima à Longueuil même.

*L'Impartial*, rédigé avec soin par M. Rouillard et quelques amis dévoués, fit une vigoureuse campagne en faveur du chemin de fer *Montréal et Sorel*; il parvint à forcer le gouvernement fédéral à accorder de généreux subsides à cette ligne si importante pour l'avenir de Longueuil.

Réellement indépendant des partis politiques, *L'Impartial* consacra ses colonnes à toutes les questions vitales pour Longueuil et les paroisses environnantes.

Cependant la mort de Riel fit changer la ligne de conduite du journal. *L'Impartial* se jeta dans le mouvement national qui se forma à cette occasion, et y est toujours demeuré.

En 1886, M. Rouillard transporta ses presses à Sorel, et *L'Impartial* y a été publié jusqu'à sa mort, quoique daté de Longueuil.

En 1886, le même M. Rouillard fit paraître à Longueuil un journal humoristique appelé *Le Bourru*; mais cette feuille décéda après quelques semaines d'existence.

ALEX JODOIN